

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

PROCURATION GENERALE

Je soussignée Stéphane LIARD, Directeur des services comptables, Agent comptable de la Société des grands projets, agissant en cette qualité ;

Conformément aux dispositions de l'article 16 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique

Déclare constituer pour mandataire général à titre permanent :

M Guillaume DECONNE

Mme Nathalie MATILE

Mme Morgane SCHAIR

Pouvoir leur est donné de :

- Gérer et administrer, pour moi et en mon nom la Direction des services comptables de la Société des grands projets ;
- Opérer les recettes et les dépenses relatives à tous services, sans exception ;
- Recevoir et payer toutes les sommes qui sont, ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, aux débiteurs et créanciers de la Direction des services comptables de la Société des grands projets ;
- Acquitter tous mandats et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- Donner et recevoir quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes pièces demandées par l'Administration ;

- Opérer auprès de la Direction régionale des Finances Publiques, d'île de France toutes opérations financières autorisées sur les comptes ouverts au nom de l'agence comptable / Direction des services comptables de la Société des grands projets auprès de cet établissement, de retirer ou verser des fonds, de recevoir récépissé ou quittance ;
- Me représenter auprès de la Poste pour toutes opérations ;
- Signer tout courrier engageant la Direction des services comptables de la Société des grands projets.

En conséquence je donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Direction des services comptables de la Société des grands projets, entendant ainsi transmettre à M Guillaume DECONNÉ, Mme Nathalie MATILE et Mme Morgane SCHAIR, tous les pouvoirs suffisants pour qu'ils puissent, sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer et administrer tous les services qui leur sont confiés.

En sus, Nathalie MATILE et Morgane SCHAIR ont pouvoir pour exercer toutes poursuites pour moi et en mon nom.

Par ailleurs, pouvoir est donné à :

- Kadija ROUATI-POUGBILA pour :
 - Signer tout courrier de rejet/suspension
 - Etablir et signer les bordereaux de chèques
 - Signer les courriers recommandés en retour et en envoi
 - Effectuer les virements bancaires et signer les bordereaux de remise à destination de la DRFIP Paris.
- Isabelle BEAUVALLET pour :
 - Signer tout courrier de rejet/suspension
 - Etablir et signer les bordereaux de chèques
 - Signer les courriers recommandés en retour et en envoi
 - Effectuer les virements bancaires et signer les bordereaux de remise à destination de la DRFIP Paris.
- Vincent GARAUDET pour :
 - Signer tout courrier de rejet/suspension
 - Etablir et signer les bordereaux de chèques
 - Signer les courriers recommandés en retour et en envoi
 - Générer les fichiers de prélèvements et signer les bordereaux
 - Effectuer les virements manuels et signer les bordereaux de remise, les bordereaux pour les paiements liés aux recettes (rejets de virements, remboursement dépôts de garantie, excédents de versements, versements reçus à tort)

- Mélanie BA pour :

- Signer tout courrier de rejet/suspension
- Etablir et signer les bordereaux de chèques
- Signer les courriers recommandés en retour et en envoi
- Générer les fichiers de prélèvements et signer les bordereaux
- Effectuer les virements manuels et signer les bordereaux de remise, les bordereaux pour les paiements liés aux recettes (rejets de virements, remboursement dépôts de garantie, excédents de versements, versements reçus à tort)

Saint Denis, le

15/11/2026



SOCIETE DES GRANDS PROJETS
Agent comptable